



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 134 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme

pour l'exercice biennal 2012-2013

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, présenté conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale, récapitule les progrès accomplis dans l'élaboration du plan stratégique patrimonial du Palais des Nations à Genève depuis le dernier rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/64/6 (Sect. 33)/Add.1), décrit les principales conclusions de l'étude technique approuvée par l'Assemblée à sa soixante-quatrième session et fait le point des problèmes d'installations recensés dans l'étude et dont il faut s'occuper d'urgence en raison de préoccupations concernant les locaux, la santé et la sécurité.

Le rapport recense les importantes économies que l'exécution d'un plan stratégique patrimonial permettrait de réaliser s'agissant du regroupement de la gestion des locaux et de la conservation de l'énergie. Il esquisse les options viables quant à la restauration et à la rénovation nécessaires du Palais des Nations et en présente l'analyse du point de vue de leur impact opérationnel, de leur coût et de leur efficacité, avec une estimation du budget global et de l'échéancier proposé.

Vu les résultats de l'étude, le Secrétaire général recommande que les États Membres examinent favorablement et approuvent l'option proposée pour l'exécution du plan stratégique patrimonial afin d'assurer la continuité à long terme du fonctionnement et de l'efficacité opérationnelle du Palais des Nations à Genève.

* A/66/150.



L'option recommandée pour la rénovation et la restauration, à entreprendre dès l'achèvement du plan-cadre d'équipement au Siège de New York, exigerait en 2012-2013 une gestion programmatique préparatoire et une planification. Si l'Assemblée générale autorise ces activités pour l'exercice biennal 2012-2013, les besoins estimatifs en ressources s'y rapportant (4,1 millions de dollars) sont présentés en annexe au rapport.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Contexte	3
III. Résultats de l'étude technique et architecturale	4
IV. Travaux de restauration et de rénovation : analyse des options	8
V. Option recommandée	11
VI. Prochaines étapes	12
VII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	13
Annexe	
Besoins en ressources pour les prochaines étapes de l'exercice biennal 2012-2013 (aux taux préliminaires pour 2012-2013)	14

I. Introduction

1. À la suite de la soumission de son rapport (A/64/6 (Sect. 3)/Add.1), qui a récapitulé l'évaluation préliminaire de l'état physique actuel des structures et les questions d'infrastructure au Palais des Nations, le Secrétaire général a proposé, comme prochaine étape, d'entreprendre une étude technique et architecturale approfondie qui constituerait un premier jalon important et appellerait une décision de la part des États Membres. Dans son douzième rapport¹, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de suivre attentivement le projet de plan stratégique patrimonial et d'insérer dans son rapport à l'Assemblée des renseignements sur tous faits nouveaux susceptibles, notamment, d'avoir des incidences financières.

2. Dans sa résolution 64/243, l'Assemblée générale a fait siennes les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées dans son rapport et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les conclusions de l'étude d'ingénierie approfondie du plan stratégique patrimonial qui comprendrait une estimation du coût total et un échéancier du projet. Dans la même résolution, l'Assemblée a engagé le Secrétaire général à veiller à ce que cette étude passe en revue toutes les solutions viables de la façon la plus économe et la plus efficace.

II. Contexte

3. L'étude préliminaire menée en 2009 dont l'Assemblée générale a été saisie à sa soixante-quatrième session a fourni une évaluation physique initiale des bâtiments du Palais des Nations et souligné les nombreux et divers problèmes d'entretien résultant de 70 ans d'usage normal. Depuis leur construction – il y a 70 ans pour le Palais des Nations et 40 ans pour le bâtiment E – les bâtiments et leurs annexes n'ont reçu que le minimum d'entretien et de réparations jugés nécessaires pour rester en service. Pour l'Organisation, la détérioration du Palais des Nations a d'ailleurs déjà constamment accru les besoins et les coûts d'entretien.

4. Comme il ressort du même rapport, les bâtiments de plus en plus délabrés du Palais des Nations représentent un risque croissant pour la sûreté, la sécurité et la santé des délégués auprès de l'Organisation des Nations Unies, de son personnel, des représentants de la société civile et des 100 000 et quelque personnes qui les visitent chaque année.

5. Se fondant sur les résultats de l'étude préliminaire menée en 2009, une étude technique et architecturale entreprise en août 2010 a été réalisée en six mois. Dans ce cadre, le consultant, accompagné par l'équipe de projet de l'Office des Nations Unies à Genève, est allé s'entretenir allé au Siège de New York avec la direction du Département de la gestion, dont le Bureau des services centraux d'appui et le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement afin de pouvoir bénéficier directement des enseignements tirés des phases de planification du plan-cadre d'équipement et d'incorporer dans le processus de planification du projet de plan stratégique

¹ A/64/7/Add.11.

patrimonial les pratiques optimales recommandées. Le consultant a soumis en février 2011 le rapport final de l'étude technique et architecturale.

III. Résultats de l'étude technique et architecturale

6. D'emblée, l'Office des Nations Unies à Genève a établi des objectifs de résultat dans des domaines clés du plan stratégique patrimonial pour guider le consultant afin que les installations correspondent bien aux objectifs fonctionnels et opérationnels de l'Organisation, fournissent des services de conférence d'après les besoins actuels et futurs des Nations Unies et donnent au personnel et aux délégués un cadre de travail optimal au Palais des Nations. Après une série d'évaluations et de rapports intérimaires, le consultant a présenté les conclusions et recommandations récapitulées ici.

Objectifs de résultat dans des domaines clés

7. Le processus global doit être guidé par une série d'objectifs de résultat dans des domaines clés. En s'y conformant, on aura l'assurance de disposer d'installations et de locaux efficaces, accessibles et sans danger. Ces objectifs sont les suivants :

a) Optimiser l'usage des installations de conférence disponibles et fournir des bureaux commodes et des salles de conférence technologiquement fonctionnelles;

b) Satisfaire à tous les règlements locaux et internationaux concernant le feu, la sécurité, la salubrité et l'accessibilité des structures et des infrastructures; et se conformer aux Normes minimales de sécurité opérationnelle du Siège des Nations Unies;

c) Moderniser les systèmes extérieurs et électromécaniques du bâtiment afin de réduire les coûts de l'énergie;

d) Perfectionner et agrandir les réseaux d'information et de communications, les moyens de radiodiffusion et les systèmes de conférence pour se conformer aux normes en vigueur;

e) Empêcher la détérioration et les dommages irréversibles et rétablir et entretenir la valeur en capital du Palais des Nations et de son contenu, et notamment de ses archives historiques;

f) Assurer et garantir la continuité du fonctionnement et des opérations, c'est-à-dire le fonctionnement quotidien du Palais des Nations, au long des travaux de rénovation et de restauration.

8. Vu ces objectifs, le consultant a examiné les conclusions détaillées de l'étude préliminaire, fondement du rapport soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session et a mené une inspection et une évaluation approfondies de l'état des bâtiments et de leurs infrastructures. Il a recensé les principaux travaux de rénovation et de restauration nécessaires et tenu compte de l'utilisation des locaux et de leur rendement énergétique tout en élaborant les options appropriées à la réalisation des travaux recommandés.

9. Dans ce contexte, le consultant a aussi évalué les incidences opérationnelles du cas où seules une rénovation et une restauration limitées aux travaux les plus urgents requis par les impératifs de sûreté et de sécurité seraient effectuées dans l'avenir prévisible.

Grandes conclusions de l'étude technique et architecturale

10. L'étude constate que l'état des bâtiments du Palais des Nations gêne les efforts de l'Office des Nations Unies à Genève non seulement pour assurer la sûreté et la sécurité de ses usagers mais aussi pour rendre les services qu'il doit. Au fil des ans, les besoins d'énergie et d'entretien n'ont fait que croître avec l'âge des installations et des mesures correctives limitées, même promptes, ne suffiront pas à éviter que leurs coûts augmentent démesurément.

11. De plus, le consultant a confirmé que la détérioration du Palais des Nations avait atteint un stade critique et que, sauf rénovation complète, l'Office des Nations Unies à Genève risque bientôt d'être incapable d'offrir encore des installations fonctionnelles à ses nombreux utilisateurs. Les grandes conclusions du consultant et les remèdes recommandés s'agissant des objectifs de résultat sont exposés ci-après :

a) Optimiser l'usage des locaux et des installations de conférence disponibles et fournir des bureaux commodes et des salles de conférence technologiquement fonctionnelles :

Locaux de à usage de bureaux

i) L'étude a confirmé que les locaux actuels au Palais des Nations pourraient être bien mieux utilisés. Si l'on se réfère aux directives actuellement suivies au Siège, on voit que les locaux de Genève sont de 25 à 30 % sous-utilisés;

ii) En réaménageant complètement les locaux actuels, avec une configuration entièrement nouvelle des surfaces des principaux immeubles de bureaux, on pourrait installer dans l'espace actuel jusqu'à 700 fonctionnaires de plus;

iii) Les entités du Secrétariat des Nations Unies établies à Genève ont fortement grandi au fil des ans. Faute de place au Palais des Nations, il a fallu louer des locaux hors du complexe. Or la réalisation du plan stratégique patrimonial permettrait de regrouper ces entités au Palais, ce qui se traduirait par une meilleure efficacité opérationnelle et par des économies (loyers, services, sécurité et charges diverses) d'environ 14 millions de dollars par exercice biennal;

Salles de conférence

iv) L'Office des Nations Unies à Genève dispose actuellement de 34 salles de conférence de dimensions et de configurations diverses et il est l'un des principaux centres de conférence pour les États Membres. Plusieurs de ces salles ont été modernisées et rénovées au fil des ans mais il reste urgent de rénover les autres et d'installer des moyens de communication et d'audiovisuel actualisés, de moderniser les aires de soutien, d'améliorer les cabines d'interprètes et de créer des aires de travail;

v) Pour satisfaire les besoins actuels et futurs des conférences, le consultant recommande que les surfaces soient reconfigurées et regroupées. Les salles de conférence seraient remodelées pour en permettre l'utilisation plus souple. Pour remplacer le matériel périmé, on se procurerait des moyens technologiques modernes, y compris des systèmes d'interprétation numérique;

b) Obéir à tous les règlements locaux et internationaux sur le feu, la sécurité, la salubrité et l'accessibilité des structures et des infrastructures, et se conformer à toutes les directives des Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies :

i) Le complexe n'est actuellement conforme ni aux règlements locaux et internationaux (protection contre l'incendie, considérations sismiques structurelles et autres pratiques normales du bâtiment) ni aux directives antisouffle des Normes minimales de sécurité opérationnelle qui garantissent la salubrité et la sécurité du cadre de travail. Il est donc recommandé de se conformer aux règlements locaux et de prendre les mesures voulues pour que les pratiques actuelles de l'industrie du bâtiment soient suivies;

ii) Dans tous ses bâtiments, le Palais des Nations manque d'un système de cloisonnement contre l'incendie. Il faut donc prendre des mesures pour en réduire au maximum les risques;

iii) Les questions du désamiantage et de l'élimination d'autres matériaux insalubres et polluants doivent être abordées. L'installation d'un bon système de prévention des incendies et son entretien exigent d'abord le désamiantage, qui nécessite dans certains cas la fermeture de parties d'immeubles, certes gênante pour le travail quotidien;

iv) L'inspection structurelle des bâtiments a révélé des problèmes de corrosion. La grave usure des ancrages de la façade en pierre de l'un d'eux exige une intervention urgente;

v) Bien que l'Office des Nations Unies à Genève ait installé de nouveaux systèmes de sécurité autour du complexe pour se conformer aux Normes minimales de sécurité opérationnelle, la vulnérabilité des installations aux souffles reste préoccupante. L'éclatement des verrières pourrait menacer les délégués et d'autres personnes, notamment dans la salle de l'Assemblée. Il est donc recommandé d'enlever ou de remplacer ces verrières;

vi) L'accessibilité actuelle des immeubles par les personnes handicapées n'étant pas conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées², il faut résoudre ce problème conformément aux résolutions de l'Assemblée générale;

c) Moderniser les extérieurs et les systèmes de l'infrastructure électromécanique des locaux afin de réduire les coûts de la consommation d'énergie :

i) L'état de l'infrastructure du Palais des Nations est désormais très inférieur aux normes admises. Le rendement des systèmes souffre de la vétusté de l'équipement. Au fil des ans, la consommation d'électricité au Palais des Nations a tant augmenté que le réseau électrique et son infrastructure,

² Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

notamment dans les bureaux, sont devenus insuffisants. La vétusté de ce système d'alimentation exige une complète réfection. De plus, il n'y a qu'un circuit de distribution pour le chauffage et le refroidissement dans les bâtiments. Il serait plus efficace d'installer des circuits de distribution par zone afin de mieux contrôler l'environnement, de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer l'isolation des réseaux de distribution de l'eau et de l'air;

ii) L'étude souligne aussi que la ventilation est insuffisante ou absente dans la plupart des bureaux. Un plan global d'action serait exécuté concernant les systèmes de distribution d'électricité, de chauffage, de ventilation et de climatisation, notamment la modernisation ou le remplacement des systèmes actuels de refroidissement;

iii) L'Office des Nations Unies à Genève coopère étroitement avec le pays hôte pour appliquer ses mesures de développement durable et de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de dioxyde de carbone. Mais, malgré les efforts constants de l'Office pour réduire la consommation et les coûts de l'énergie, il n'y est guère parvenu faute d'isolation thermique des façades et des fenêtres extérieures qu'aggrave une infrastructure technique périmée. Le plan stratégique patrimonial améliorerait fortement l'isolation thermique des façades et des fenêtres de ce bâtiment historique. La modernisation de l'isolation extérieure permettrait aussi à l'Office d'installer un système à basse température et de remplacer ainsi le gaz naturel comme source première d'énergie. Depuis 2009, l'eau du lac de Genève sert à refroidir les bâtiments et elle pourrait servir aussi à les chauffer;

iv) L'application du plan stratégique patrimonial devrait permettre de réduire d'environ 25 % la consommation d'énergie au Palais des Nations, ce qui se traduirait par une économie de 1,7 million de dollars par exercice biennal;

d) Moderniser et développer les réseaux d'information et de communications, les moyens de radiodiffusion et les systèmes de conférence selon les normes actuelles de l'industrie :

i) En raison des progrès de la technologie de l'information, des communications et de l'audiovisuel, il est urgent de remplacer les installations de câblage et celles, périmées, de radiodiffusion ainsi que les systèmes de conférence. Dans le plan stratégique patrimonial, il est proposé de doter toutes les salles de conférence de moyens technologiques modernes, de remplacer le matériel de distribution et les prises pour accroître la capacité et de renouveler et d' étoffer la capacité du réseau téléphonique;

ii) Les travaux concernant les systèmes de technologie de l'information comprennent la modernisation et l'installation de services Wi-Fi dans les salles de conférence. Il faut moderniser les systèmes de vidéoconférence et améliorer le réseau en fibres optiques dans tout le complexe afin d'assurer l'enregistrement et la distribution des signaux vidéo et audio dans chaque salle de conférence. Il faut aussi moderniser les systèmes actuels de câblage des données des systèmes de diffusion audio et intégrer tous les services nouveaux;

e) Éviter au Palais des Nations et à son contenu de subir une détérioration ou des dommages irréversibles, et restaurer et préserver sa valeur en capital et notamment ses archives historiques :

i) Le Palais des Nations, édifice historique qui remonte à la Société des Nations, est un site architectural important qui recèle d'importants objets d'art ainsi que les archives de la Société. L'étude indique donc les mesures à prendre pour éviter à l'édifice et à son contenu de subir plus de détérioration et des dommages irréversibles;

ii) Les riches archives de la Société des Nations figurent dans la Mémoire du monde de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, mais là où elles se trouvent actuellement, elles risquent d'être détruites ou endommagées en raison du danger d'incendie ou d'inondation, de l'humidité, et de l'absence de réglage de la température;

iii) Selon le plan stratégique patrimonial, toutes les options possibles pour les archives, y compris l'usage des technologies nouvelles et de surfaces d'entreposage suffisantes, seront évaluées et une solution à long terme pour préserver cette collection irremplaçable serait mise en place d'après les besoins de conservation des documents;

f) Garantir et assurer la continuité fonctionnelle et opérationnelle, c'est-à-dire le maintien de l'activité quotidienne au Palais des Nations au long de la rénovation et de la restauration :

i) Les fonctions opérationnelles quotidiennes du Palais des Nations s'agissant de fournir des services de conférence satisfaisants actuellement et perfectionnés à l'avenir sont examinées et analysées à fond dans le cadre des options et des recommandations du consultant.

IV. Travaux de restauration et de rénovation : analyse des options

12. Le consultant ayant étudié plusieurs manières d'exécuter les travaux de restauration et de rénovation prévus, trois options différentes ont été recensées : exécution rapide (environ 5 ans); exécution par étapes à moyen terme (environ 8 ans); et exécution par étapes à long terme (environ 13 ans).

13. Ces options diffèrent surtout quant à l'étendue et à l'emplacement des locaux transitoires. C'est l'option d'exécution rapide qui en exigerait le plus avec la réinstallation des opérations hors du complexe. L'objectif principal des approches à moyen et à long terme serait de permettre à toutes les activités de l'Office des Nations Unies à Genève de rester opérationnelles dans le Palais des Nations pendant les travaux de rénovation et de restauration. L'option d'exécution par étapes à moyen terme exigerait des locaux transitoires pour un tiers environ des opérations de l'Office, qui pourraient rester dans le complexe. L'option d'exécution par étapes à long terme réduirait au minimum la nécessité de louer des locaux transitoires à l'extérieur.

14. On examinera plus loin l'effet et les coûts de ces trois options. Tous les coûts, initialement calculés en francs suisses (FS) et convertis au taux de change actuel (1 dollar des États-Unis = 1,046 FS), devront être recalculés au taux de change en vigueur au moment de l'exécution.

a) Option d'exécution rapide (environ 5 ans) :

i) Selon cette option, les actions nécessaires prendraient le minimum de temps, car des tâches seraient entreprises simultanément, mais il faudrait réinstaller toutes les activités de l'Office dans des locaux loués à l'extérieur. Or, il serait très difficile de trouver de tels locaux temporaires pour bureaux et conférences sur le marché actuel (et prévisible) de l'immobilier à Genève. Y recourir rendrait cette option bien plus coûteuse, sans réduction correspondante des coûts de construction;

ii) Dans ce cas, on estime à environ 684 millions de francs suisses (soit 654 millions de dollars) les coûts estimatifs globaux du projet (conception, gestion du programme et projet, coûts de construction, frais supplémentaires pour dépenses connexes comme les locaux transitoires, la réinstallation et la location, et frais divers);

b) Option d'exécution à moyen terme (environ 8 ans) :

i) L'option à moyen terme concilierait les avantages et les économies dus à l'exécution de la majorité des tâches de construction par groupements logiques avec la nécessité de locaux transitoires limités pour un millier de fonctionnaires. Les installations temporaires voulues pourraient être construites dans le complexe même. Les chantiers pourraient être isolés pendant les travaux, ce qui éviterait au personnel d'y être exposé et réduirait au maximum les nuisances comme le bruit, les travaux et l'exposition aux matières dangereuses, entre autres;

ii) Dans ce cas, on estime à environ 618 millions de CHF (soit 591 millions de dollars) les coûts estimatifs globaux du projet (conception, gestion du programme et du projet, coûts de construction, frais supplémentaires pour dépenses comme les locaux transitoires, la réinstallation et la location et les frais divers);

c) Option d'exécution à long terme (environ 13 ans) :

i) La troisième option pour réaliser le plan stratégique patrimonial serait de rénover les immeubles segmentairement et, dans certaines aires, surface par surface. Le grand avantage de cette option serait d'éliminer la nécessité de construire des locaux transitoires dans le complexe, mais cette économie unique finirait par être dépassée par les coûts de cinq ans de travaux de plus, par les coûts accrus de la réinstallation interne et par ceux de la location d'un nombre limité de bureaux et de salles de conférence;

ii) Cette option risquerait de perturber les travaux du personnel de l'Office et des délégués, des conférences et des occupants des immeubles avoisinants, ce qui pourrait être un problème durable si les activités de construction se prolongent. Cette option exigerait aussi qu'une plus grande partie des travaux se fasse en dehors des heures de travail, ce qui accroîtrait fortement les coûts de construction;

iii) On estime à environ 651 millions de CHF (soit 622 millions de dollars) les coûts estimatifs globaux du projet (conception, gestion du programme et du projet, coûts de construction, frais supplémentaires pour dépenses comme les locaux transitoires, la réinstallation et la location et frais divers.

15. En dehors des trois options ci-dessus, le consultant a analysé les effets du maintien de la méthode actuelle d'entretien du Palais des Nations d'après laquelle seuls les travaux d'urgence immédiate nécessaires aux impératifs primordiaux (santé, sécurité et sûreté) sont exécutés mais à mesure que les problèmes surgissent. Les travaux palliatifs nécessaires seraient alors effectués en dehors des heures de travail, ce qui accroîtrait fortement la durée et le coût des projets.

16. La poursuite de la méthode actuelle aurait les effets suivants :

a) Accroissement de la fréquence et des coûts des travaux urgents en raison de la détérioration progressive des bâtiments;

b) Accroissement, avec le temps, des coûts de location en raison de l'expansion de l'Organisation et de l'utilisation inefficace des surfaces;

c) Accroissement progressif des coûts énergétiques en raison de la vétusté et de l'inefficacité des systèmes et de l'isolation insuffisants des bâtiments;

d) Adhésion de pure forme aux règles et aux directives locales et internationales concernant la santé, la sûreté, la sécurité et l'accessibilité pour les personnes handicapées car ces questions ne seraient abordées que lorsque des travaux urgents seraient réalisés;

e) Réduction de la valeur en capital des bâtiments en raison de leur entretien limité;

f) Amplification et enchérissement de la restauration et de la rénovation des bâtiments après plusieurs décennies (semblables au plan-cadre d'équipement du Siège des Nations Unies à New York) en raison de leur entretien limité et de l'augmentation des coûts.

17. L'analyse comparée des incidences financières projetées des différentes options a révélé que pour l'Organisation, les coûts totaux du maintien de l'approche réactive actuelle dépasseraient de loin ceux des options décrites au paragraphe 14.

18. Dans cette étude, les coûts de construction, les frais supplémentaires, notamment pour locaux transitoires et réinstallations connexes, et les frais divers pour travaux urgents et imprévisibles, ont été comparés en tenant compte de l'augmentation des coûts et des taux d'inflation futurs. Outre la considération des coûts directs du projet, on a fait des hypothèses sur 25 ans pour les frais d'entretien, d'énergie et de location, ce qui a permis de comparer les approches et les options d'exécution.

19. On a conclu que la poursuite de l'approche réactive actuelle coûterait environ 1,4 milliard de dollars sur 25 ans, tandis que le coût total des travaux prévus selon l'option d'exécution, soit à moyen terme (environ 8 ans), soit à long terme (environ 13 ans), pour la même période de 25 ans serait de l'ordre de 1,2 milliard à 1,3 milliard de dollars. Par conséquent, l'économie globale projetée pour l'Organisation en suivant les options proposées serait de l'ordre de 100 millions à 200 millions de dollars.

20. En dehors des dépenses d'investissement moins élevées pour la rénovation planifiée que pour l'option réactive, il y aurait aussi d'importantes économies à court terme en raison de l'efficacité du regroupement des locaux loués à l'extérieur dans ceux du Palais des Nations.

V. Option recommandée

21. Vu les conclusions du consultant, c'est une rénovation à moyen terme et à phases multiples sur huit ans environ qui est la méthode recommandée car elle serait la moins coûteuse et la moins gênante et correspondrait à tous les grands objectifs de résultat et aux buts opérationnels de l'Organisation à Genève.

22. Selon cette option, le besoin en locaux transitoires est réduit et peut être satisfait sur place, limitant ainsi les perturbations pour toutes les opérations puisque le personnel pourra rester dans le complexe. Elle permettrait à l'Organisation d'organiser et de décrire les moyens par lesquels les travaux du programme, de restauration et de rénovation seraient réalisés, et elle aurait les grands avantages suivants :

a) Regroupement des services du Secrétariat des Nations Unies à Genève grâce à l'expansion d'environ 25 % à 30 % de la capacité des locaux à usage de bureaux au Palais des Nations, d'où des économies projetées de 14 millions de dollars par exercice biennal;

b) Adhésion complète aux règles de santé, de sûreté et de sécurité et aux pratiques optimales de l'industrie du bâtiment, y compris le désamiantage et l'enlèvement des matières insalubres;

c) Fourniture de salles de conférence modernes et adaptables, dotées des technologies les plus perfectionnées et d'aires de bureaux et de travail fonctionnelles qui offriraient aux États Membres des lieux de réunion efficaces;

d) Solution de tous les problèmes structurels et remplacement des verrières actuelles et du vitrage extérieur pour tenir compte des soucis de sécurité pressants;

e) Impact réduit des coûts énergétiques et de l'empreinte carbone en raison du meilleur rendement énergétique dû à l'installation d'isolation thermique, à la modernisation des systèmes en place et au remplacement du vitrage actuel dans les bâtiments visés, devant se traduire par une économie d'environ 1,7 million de dollars par exercice biennal;

f) Réalisation cohérente et regroupée des travaux de construction, de manière à satisfaire aux impératifs urgents et aux besoins à long terme tout en profitant des économies d'échelle dans les activités de construction;

g) Achèvement de la plupart des tâches pendant les heures normales de travail, ce qui réduira la durée du projet et le recours aux heures supplémentaires;

h) Satisfaction des impératifs d'accessibilité au Palais des Nations.

23. Le tableau ci-dessous expose l'échéancier de l'option d'exécution par étapes à moyen terme recommandée.

Échéancier proposé pour le projet, 2012-2021

<i>Échéancier : approche à moyen terme</i>										
<i>Activités</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Phase de préplanification	▬									
Gestion du programme : cahier des charges	▬									
Gestion du programme : appel d'offres		▬								
Plan de réalisation			◇							
Plan d'investissement pluriannuel			◇							
Phase de conception			▬							
Phase de construction				▬						

VI. Prochaines étapes

24. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de l'option proposée pour le plan stratégique patrimonial, les prochaines étapes n'exigeraient qu'un recours aux ressources internes existantes pour élaborer un mandat qui servirait à constituer une équipe de projet spécialisée et un comité consultatif de haut rang comprenant les services organiques qui seraient touchés par le projet.

25. À l'Office des Nations Unies à Genève, dans les Services centraux d'appui, la Section des bâtiments et des services techniques continuera de se consacrer aux opérations et à l'entretien ordinaires des installations actuelles afin d'assurer la continuité des activités, la salubrité et la sécurité de l'Office. Elle n'est pas à même de gérer ce gigantesque projet sans personnel spécialisé supplémentaire et l'obtention d'une capacité suffisante en personnel technique spécialisé dès le départ serait donc primordiale. Dans le cadre des travaux préparatoires du plan stratégique patrimonial et de la réalisation des projets de renforcement de la sécurité, le Comité des commissaires aux comptes a exprimé ses préoccupations devant l'effectif technique limité des Services centraux d'appui apte à s'occuper de travaux de cette ampleur (voir A/65/5 (vol. I), par. 346 et 347).

26. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, une équipe consacrée à la gestion du projet pourrait dès 2012 seconder la Section des bâtiments et des services techniques. Elle pourrait initialement préparer la documentation nécessaire pour retenir, d'ici à la fin de 2012, les services d'une firme de gestion programmatique composée de spécialistes que la Section n'a pas. On pense qu'en 2013 cette firme pourrait élaborer un plan global détaillé d'exécution du projet par étapes englobant ses incidences financières.

27. Si l'Assemblée générale approuve les prochaines étapes proposées décrites ici, le Secrétaire général pourra, lui, présenter à sa soixante-septième session un rapport sur les étapes suivantes que nécessiteraient la rénovation et la restauration du Palais des Nations. On envisage que l'ouverture du chantier pourrait avoir lieu après

l'achèvement du plan-cadre d'équipement conformément au mandat prescrit par l'Assemblée dans sa résolution 64/243.

28. Le Secrétaire général est heureux d'annoncer que le Conseil fédéral suisse a décidé en juin 2011 que la Suisse, pays hôte, participera à la rénovation du siège européen des Nations Unies à Genève par une contribution volontaire d'un maximum de 50 millions de francs suisses. Sous réserve de l'approbation des chambres fédérales suisses, cette unique contribution, payable en 2012, doit servir à prendre les mesures structurelles nécessaires pour économiser l'énergie dans le contexte de la rénovation d'ensemble du Palais des Nations. Elle réduira donc d'autant le coût total des travaux de rénovation à effectuer dans le contexte du plan stratégique patrimonial.

VII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

29. L'Assemblée générale pourrait :

a) **Prendre acte des conclusions et recommandations contenues dans le présent rapport;**

b) **Entériner en principe l'option recommandée sans préjudice de sa décision finale sur le plan stratégique patrimonial;**

c) **Approuver les prochaines étapes décrites aux paragraphes 24 à 27 ci-dessus pour un coût estimatif total de 4 069 700 dollars (aux taux préliminaires de 2012-2013) pour l'exercice biennal 2012-2013, explicité dans l'annexe au rapport.**

Annexe

Besoins en ressources pour les prochaines étapes de l'exercice biennal 2012-2013 (aux taux préliminaires pour 2012-2013)

Chapitre 29 E, Administration, Genève

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 164 600 dollars)

1. Un montant de 1 164 600 dollars couvrirait à l'Office des Nations Unies à Genève pendant l'exercice 2012-2013 une équipe initiale consacrée à la gestion du projet et composée d'un architecte (P-4), d'un ingénieur (P-4), et d'un expert technique (P-3). Elle serait recrutée par annonces de vacances de poste temporaire et examinerait les conclusions du consultant, validerait l'option recommandée, préparerait les cahiers des charges et élaborerait la documentation voulue pour l'appel d'offres visant à obtenir les services d'une firme de gestion programmatique. L'équipe élaborerait des directives générales de gestion de projet et des stratégies de communication avec les bureaux organiques qui seraient le plus directement touchés par le plan stratégique patrimonial; et elle collaborerait avec la firme de gestion programmatique pour mettre au point le processus des phases, de la planification et de la budgétisation décrit ci-après.

Chapitre 34, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Services contractuels (2 800 000 dollars)

2. Les besoins en ressources contractuelles (2 800 000 dollars) pour l'exercice 2012-2013 comprendraient les services initiaux d'une firme de gestion programmatique qui élaborerait le plan d'ensemble des phases de l'exécution du projet, le plan d'investissement pluriannuel, y compris les analyses financières, et un échéancier précis du projet avec indication des grands jalons. Elle coopérerait étroitement avec l'équipe consacrée à la gestion du projet par l'Office des Nations Unies à Genève afin de déterminer les compétences et les consultants nécessaires à la réussite du projet à toutes les phases de sa réalisation; et elle mettrait au point une structure globale de gestion du projet axée sur les consultants nécessaires, semblable à celle du plan-cadre d'équipement et dotée d'un système efficace de rapports. Une fois ces tâches terminées, la firme présenterait un rapport détaillé sur les moyens et les besoins précis afférents à l'exécution des travaux de rénovation et de restauration au Palais des Nations.

Besoins en ressources (aux taux préliminaires de 2012-2013)

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre/objet de dépense</i>	<i>2012-2013 (estimation)</i>
29 E, Administration, Genève	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 164 000
34, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	
Services contractuels (firme de gestion programmatique) ^a	2 800 000
Besoins nets	3 964 600
37, Contribution du personnel	
Contribution du personnel ^b	105 100
Total	4 069 700

^a Calculés en francs suisses (CHF), convertis à raison de 1 dollar = 1,046 CHF.

^b À compenser par un montant équivalent dans le chapitre 1, recettes provenant des contributions du personnel.